

**EAGLE**

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

*Sénégal*

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

## Rapport d'Activités Juillet 2020

### Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	4
3 Légal.....	5
4 Media.....	9
5 Management.....	13
6 Relations extérieures.....	13
7 Conclusion.....	14

## Points principaux

- Démarches administratives: En juillet 2020 les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal a déposé la version corrigée de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et continue de suivre le dossier afin d'aboutir à la signature. A la suite de la réunion avec les représentants de la Police sénégalaise, une nouvelle version de l'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale a été renvoyée aux autorités compétentes pour instruction. En outre le déménagement des locaux du bureau est prévu pour le mois d'août.
- Le 18 Juillet 2020 à 11 h 55 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et des éléments du Commissariat Urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux suspects Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY de nationalité sénégalaise près du marché de Kolda en flagrant délit pour détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (1) peau de léopard et deux (02) peaux de civette, d'une (1) peau de serval, de dix sept (17) peaux de guibs harnachés, de trois (03) peaux de chacal à flancs rayés et d'une (01) peau de singe patas conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et les autres espèces saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. Il faut noter que le dénommé Mamadou Bobo BARRY a tenté de fuir et s'est donc opposé à son interpellation. C'est ainsi qu'il a blessé l'Agent de la Direction des Parcs Nationaux présent à l'opération. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au domicile du sieur Samba DIALLO sis dans la commune de Kounkane avec l'appui de la Brigade de Gendarmerie de Diaobé. Cette perquisition a permis la saisie de 32 morceaux de peaux de guibs torréfiées, de deux (02) cornes de guibs et d'une (1) manche de fusil de chasse. Les mis en cause (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été conduits à la Brigade de Gendarmerie de Diaobé. Le 20 juillet 2020, les mis en cause ((Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été déférés au Parquet du Tribunal de

Grande instance de Kolda. Le Procureur a saisi le juge d’instruction par le biais par d’un réquisitoire introductif.

- Rencontre entre EAGLE et les membres de l’Ambassade de France au Sénégal
- Préparation de l’audit comptable de l’année 2019

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d’investigations abouties à identification nouvelles cibles	<b>22</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>01</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>22</b>

- **22** enquêtes ont permis l’identification de **22** nouvelles cibles durant le mois de Juillet 2020 au Sénégal dans **03** régions. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement protégées. **01** investigations ont abouti à une **01 opération** portant sur des espèces intégralement et partiellement protégées.



## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>01</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>02</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>00</b>

En Juillet 2020, **01** opération.

- Le 18 Juillet 2020 à 11 h 55 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et des éléments du Commissariat Urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux suspects Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY de nationalité sénégalaise près du marché de Kolda en flagrant délit pour détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (1) peau de



léopard et deux (02) peaux de civette, d'une (1) peau de serval, de dix sept (17) peaux de guibs harnaché, de trois (03) peaux de chacal à flancs rayés et d'une (01) peau de singe patas conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Le léopard et les autres espèces saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d'application. Il faut noter que le dénommé Mamadou Bobo BARRY a tenté de fuir et s'est donc opposé à son interpellation. C'est ainsi qu'il a blessé l'Agent de la Direction des Parcs Nationaux présent à l'opération. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au domicile du sieur Samba DIALLO sis dans la commune de Kounkane avec l'appui de la brigade de Gendarmerie de Diaobé. Cette perquisition a permis la saisie de 32 morceaux de peaux de guibs torréfiées, de deux (02) cornes de guibs et d'une (1) manche de fusil de chasse. Les mis en cause (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été conduits à la Brigade de Gendarmerie de Diaobé.

Le 20 juillet 2020, les mis en cause ((Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande instance de Kolda. Le Procureur a saisi le juge d’instruction par le biais par d’un réquisitoire introductif.



### 3 Légal

- Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de suivi d’audience (préciser le lieu et raison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01 (Tribunal d’instance de Tambacounda/Affaire Djiby BA et Moctar FALL)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>02, (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) à la maison d’arrêt et de correction de Kolda.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>06, (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) Appel Sadio BIAYE à la cour d’appel de Ziguinchor, Appel Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE à la cour d’appel de Kaolack</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>02 (Djiby BA et Moctar FALL) Tribunal d’instance de Tambacounda</li> </ul>

**01** audience s'est tenue ce mois-ci avec **02** présumés trafiquants poursuivis. **02** trafiquants sont en détention provisoire. **01** décision de justice ce Mois-ci. **00** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	02
• Audition	02
• Gardés à vue	02
• Déferrement au parquet	02
• Nombre de condamnés	02
• Nombre de visite en prison	00
• Nombre de condamné ayant purgé leur peine	02 (Djiby BA et Moctar FALL) à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda)
• Nombre de personnes actuellement en prison	02, (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) à la maison d'arrêt et de correction de Kolda.
• Nombre jour passé en prison	10 jours (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) 11 jours (Djiby BA et Moctar FALL

- Au mois de Juillet 2020, le département juridique a eu à assister à une opération et à faire deux suivis d'audience et a reçu une décision de justice.

- **L'opération**

- **Le 18 Juillet 2020** à 11 h 55 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux suspects Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY de nationalités sénégalaises au Restaurant dénommé « Rama D'or » sis dans la commune de Kolda en flagrant délit pour détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de léopard, deux (02) peaux de civettes, une (01) peau de serval, une(01) peau de singe Patas, dix-sept (17) peaux de guibs, trois (03) peaux de chacals à flancs rayés, conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. La peau de léopard appartient à Mamadou Bobo BARRY et le reste de la saisie au nommé Samba DIALLO.

Le léopard est une espèce intégralement protégée au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune et son décret d'application.

A la suite de cette interpellation, une perquisition a été ensuite effectuée au domicile de Samba DIALLO sis à Kounkane situé à km 100 de Kolda avec les éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie de Diaobe. La perquisition a permis la saisie de trente-deux (32) morceaux de peaux de Guibs torréfiées, deux (02) cornes de Guib et une (01) manche de fusil de chasse.

Les mis en cause (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été conduits à la Brigade Territoriale de gendarmerie de Diaobe. L'agent verbalisateur des parcs nationaux en charge de la procédure les a notifié leur droit de se faire assister par un avocat conformément à l'article 55 bis du code de procédure pénale.

Les mis en cause (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été auditionnés le même jour (18 juillet 2020) et placés en garde à vue à la chambre de sûreté de la Brigade Territoriale de gendarmerie de Diaobe.

Le 20 juillet 2020, les mis en cause (Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY) ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande instance de Kolda et placés sous mandat de dépôt pour abattage, détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'espèces de faune intégralement et partiellement protégées et rébellion.

Le Procureur a requis l'ouverture d'une instruction par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Kolda.

- **L'audience**

- Lors de la première audience tenue **le 18 Juin 2020** opposant le Ministère public et la Direction des Parcs Nationaux contre **Djiby BÂ, Moctar FALL**, coïncidant avec la grève du syndicat des travailleurs de la justice (SYTJUS), le tribunal d'instance de Tambacounda avait renvoyé la cause à la date du **25 juin 2020**.
- Le 25 juin 2020, l'audience a été renvoyée à nouveau au 02 juillet 2020 pour les débats au fond
- **Le 02 Juillet 2020** l'audience s'est tenue au tribunal d'instance de Tambacounda. Les parties étaient régulièrement citées par le tribunal. La partie civile a été représentée par **Me Djiby DIAGNE** et la défense était assurée par **Me FALL** pour le compte de **Moctar FALL** et **Me BÂ** pour le compte de **Djiby BÂ**.

- L'avocat de la Partie Civile a plaidé pour une peine exemplaire tout en soulevant le code de la chasse et de la protection de la chasse et la Convention de Cites comme des textes de lois auxquels le Sénégal a adopté pour la protection de sa faune. Il a demandé au tribunal de déclarer recevable la constitution de Partie Civile des Parcs Nationaux et de leur allouer **la somme de 5.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts.**
- Le Procureur a souligné l'utilité de la peine face à une telle infraction du fait de sa gravité. Il a requis une peine de **1 an ferme** contre Djiby BA et **6 mois ferme** à l'encontre de Moctar FALL pour détention circulation et tentative de commercialisation d'espèces animales intégralement protégées.
- Les avocats de la défense ont plaidé pour la clémence du tribunal en citant les articles 433 alinéa 3 du Code Pénal et 704 du Code de Procédure Pénale.
- Le tribunal d'instance de Tambacounda a mis l'affaire en délibéré pour être vidé le **09 Juillet 2020.**

- **Délibéré**

- Le **09 Juillet 2020** le tribunal d'instance de Tambacounda a rendu la décision qui suit :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement</b></li> <li>- <b>Déclare l'action recevable</b></li> <li>- <b>Déclare Djiby BA et Moctar FALL coupables de détention de trophées et dépouilles d'espèces animales intégralement protégées sans certificat d'origine</b></li> <li>- <b>Condamne Djiby BA et Moctar FALL à une peine d'un (01) mois ferme et à une amende respective de 1 200 000 FCFA et de 120 000 FCFA.</b></li> <li>- <b>Ordonne la confiscation des objets saisis.</b></li> <li>- <b>Fixe la contrainte par corps au maximum.</b></li> <li>- <b>Mets les dépens à la charge des prévenus.</b></li> <li>- <b>Reçoit la constitution de partie civile des Parcs Nationaux</b></li> <li>- <b>Les allouent la somme de 2 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts</b></li> </ul> |
|--|

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :**
  - Au dépôt de l'Accord de Partenariat entre EAGLE et la Direction Générale des Douanes.
  - A l'Etablissement du guide d'identification des espèces de flore du Sénégal.
  - Au renforcement de capacité des membres du département par une étude plus approfondie des dispositions du code de procédure pénale, du code de la chasse et de la protection de la faune et du code forestier.

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>26</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>10</b>

**16** pièces internet et **10** pièces presse papier ont été produites en Juin 2020

#### **Opération Samba DIALLO et Mamadou Bobo BARRY du 18 juin 2020 à Kolda**

1. <https://xalimasn.com/kolda-des-trafiquants-de-peaux-ou-de-viande-de-brousse-danimaux-sauvages-interpelles/>
2. <https://senegal7.com/kolda-des-trafiquants-arretes-avec-une-peau-de-leopard/>
3. <https://thieydakar.net/criminalite-faunique-des-trafiquants-interpelles-a-kolda/>
4. <https://news.sen360.sn/actualite/kolda-des-trafiquants-arretes-avec-une-peau-de-leopard-1539690.html>
5. [https://www.ndarinfo.com/Criminalite-faunique-des-trafiquants-interpelles-a-Kolda\\_a29185.html](https://www.ndarinfo.com/Criminalite-faunique-des-trafiquants-interpelles-a-Kolda_a29185.html)
6. <https://www.snap221.info/kolda-des-trafiquants-arretes-avec-une-peau-de-leopard/>
7. [http://www.sudonline.sn/des-braconniers-arretes-avec-des-peaux-d-especes-protegees\\_a\\_48734.html](http://www.sudonline.sn/des-braconniers-arretes-avec-des-peaux-d-especes-protegees_a_48734.html)

8. <https://www.bonjourdakar.com/kolda-des-trafiqants-arretes-avec-une-peau-de-leopard/>
9. [https://www.rewmi.com/kolda-25-peaux-danimaux-saisis/?utm\\_source=rss&utm\\_medium=rss&utm\\_campaign=kolda-25-peaux-danimaux-saisis](https://www.rewmi.com/kolda-25-peaux-danimaux-saisis/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=kolda-25-peaux-danimaux-saisis)
10. <http://www.sénég.al.info/news=4880357>
11. <https://www.lequotidien.sn/trafic-lutte-contre-la-criminalite-faunique-3-trafiqants-tombent-a-kolda/>
12. <https://www.tacticsn.com/kolda-des-trafiqants-arretes-avec-une-peau-de-leopard/>
13. <https://actualitesenegal.com/kolda-des-trafiqants-arretes-avec-une-peau-de-leopard>
14. <https://actu.sn/2020/07/20/des-trafiqants-interpelles-a-kolda/>
15. [http://www.senemedia.com/article-28000-kolda-des-trafiqants-arrrts-avec-une-peau-de-leopard.html?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=facebook&utm\\_source=socialnetwork&fbclid=IwAR0Jq4ee1Xk7v37bxCz-lk50xnKbmMtOiEJWY82h88jqYnEgTcWQW\\_EW8dg](http://www.senemedia.com/article-28000-kolda-des-trafiqants-arrrts-avec-une-peau-de-leopard.html?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork&fbclid=IwAR0Jq4ee1Xk7v37bxCz-lk50xnKbmMtOiEJWY82h88jqYnEgTcWQW_EW8dg)
16. <http://www.walf-groupe.com/kolda-trois-braconniers-interpelles-peaux-de-bete-saisies/>

- Quelques exemples de Presse internet :

**Le Quotidien** Lisez gratuitement pendant une semaine Le Quotidien sur votre Smartphone et votre tablette ! JE M'INSCRIS

Accueil > Actualités > TRAFIC – Lutte contre la criminalité faunique : 3 trafiquants tombent à...

**ACTUALITÉS**

## TRAFIC – Lutte contre la criminalité faunique : 3 trafiquants tombent à Kolda

Par [...](#) - 20 juillet 2020 - 179 - 0

**PARTAGER** [Facebook](#) [Twitter](#) [G+](#) [Pinterest](#)



**Les plus commentés**

- Great Senegambia 1 (Ce g... Peuple de Sénégal) - 26 janvier 2019
- Gestion du Sg de l'Ofif : P... Mbou veut un contrôle d... - 1 avril 2020
- Pour combattre le tabag... Abdoul Aziz Kasse prône... communautaire - 28 mai 2018

**Les plus populaires**

Actualités  
Sport  
infosnews  
à la une  
Politique  
Economie  
Culture

Détenant par-devers eux diverses espèces protégées, trois personnes soupçonnées de se livrer au trafic de faune sont actuellement entre les mains des gendarmes de la Brigade territoriale de Diaobé pour les besoins de l'enquête.

La lutte contre la criminalité faunique a encore produit des résultats. Cette fois-ci, c'est à Kolda que 3 trafiquants supposés sont tombés dans les mailles des filets des forces de défense et de sécurité. En effet, ces présumés trafiquants de faune ont été interpellés samedi 18 juillet, sous la supervision du procureur de Kolda, par «une équipe mixte, composée d'agents et éléments des Parcs nationaux, du Commissariat central de Kolda, de la Brigade de gendarmerie territoriale, appuyée par le projet Eagle-Sénégal, en possession, circulation et commercialisation d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée et menacée de disparition, 2 peaux de civette, 1 peau de serval, 17 peaux de guib harnaché, différentes espèces de mammifères africains, 1 peau de singe patas, 3 peaux de chacal à flancs rayés et 2 cornes de guib», informe un communiqué du projet Eagle-Sénégal.

Sur le principal mis en cause, «25 peaux au total ont été saisies», de même que «32 morceaux de viande de brousse braconnés de guib torréfié, destiné à la consommation humaine et 1 manche d'un fusil de chasse». D'après les enquêtes menées, souligne le communiqué, «toutes les peaux pourraient provenir du parc national du Niokolo-Koba dans lequel un des présumés trafiquants exercerait illégalement la chasse depuis plus de 30 ans».

Les trois trafiquants présumés sont entre les mains des agents de la Brigade territoriale de gendarmerie de Diaobé. Entendues par les limiers sur «les faits de détention, circulation, commercialisation et acte de chasse illégal (L32-L27)», ces personnes suspectes pourraient être placées sous mandat de dépôt et «écoper de peines de prison et d'amendes très sévères» si ces délits sont retenus contre elles par les autorités judiciaires, renseigne le document.

L'opération effectuée à Kolda, qui a subi «une surveillance accrue» du commerce illégal des espèces protégées, intervient après celle de «Tambacounda le mois dernier où 4 peaux de léopard fraîches avaient été saisies».

Ces opérations se déroulent dans un contexte de prévalence de la pandémie à coronavirus et où «la lutte contre les transmissions de maladie de l'animal sauvage à l'homme, la chasse aux trafiquants et aux braconniers de peaux ou de viande de brousse d'animaux sauvages s'intensifie au Sénégal».

Dakar 4 août 2020 - 13:10 UNE Les Billets Contribution En Aparté News Videos Meeting

**ActuSEN**

News Société

## Criminalité Faunique : trois trafiquants interpellés à Kolda

Par [...](#) 26/07/2019 - 19:36



Trois présumés trafiquants de faune ont été arrêtés dans la journée du 25 juillet dernier. Cette opération fait suite à un important dispositif d'interpellation et de perquisition déployé entre la Direction des Parcs Nationaux, les éléments de Police du Commissariat de Kolda avec l'appui de la Brigade Régionale des Stupéfiants de la Gendarmerie Territoriale de Diaobé.

«Cette opération a permis la saisie d'une peau de lion, 1 peau de léopard, 26 peaux de crocodiles de belles tailles et 7 autres espèces intégralement protégées représentant un total de 52 peaux de 11 espèces sauvages protégées et bénéficiant de la protection Internationale de la Convention de Washington que le Sénégal a ratifiée», lit-on dans un communiqué reçu à [Actusen.sn](#). L'état de putréfaction des peaux, prouve que les animaux ont été abattus il y a moins d'un mois. Cette affaire fait croire que «le Sénégal reste une plaque tournante importante du trafic de peaux d'animaux sauvages protégés en Afrique de l'Ouest».

Pis, «les enquêtes ont permis de mettre à jour une nouvelle branche d'un réseau de trafic de faune protégée transfrontalier déjà connu dans le sud du pays, œuvrant entre le Sénégal, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry et la Gambie».

Les trois trafiquants sont actuellement entendus sur les faits qui leur sont reprochés et risquent, selon la note, «une peine d'emprisonnement et de fortes amendes» conformément à «l'Article L32 du Code de la Chasse et de l'Environnement portant sur la détention, la circulation et la commercialisation d'espèces protégées».

Actusen.sn

- Quelques exemples de Presse papier

**TRAFIC** Lutte contre la criminalité faunique

## 3 trafiquants tombent à Kolda

*"Le Quotidien" Lundi 20 Juillet 2020*

Détenant par-devers eux diverses espèces protégées, trois personnes soupçonnées de se livrer au trafic de faune sont actuellement entre les mains des gendarmes de la Brigade territoriale de Diaobé pour les besoins de l'enquête.

**Par Mamadou T. DIATTA**

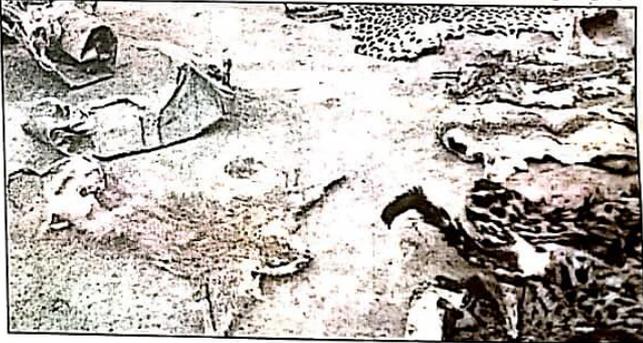
La lutte contre la criminalité faunique a encore produit des résultats. Cette fois-ci, c'est à Kolda que 3 trafiquants soupçonnés sont tombés dans les mailles des filets des forces de défense et de sécurité. En effet, ces présumés trafiquants de faune ont été interpellés samedi 18 juillet, sous la supervision du procureur de Kolda, par «une équipe mixte, composée d'agents et éléments des Parcs nationaux, du Commissariat central de Kolda, de la Brigade de gendarmerie territoriale, appuyée par le projet Eagle-Sénégal, en possession, circulation et commercialisation d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée et menacée de disparition, 2 peaux de civette, 1 peau de serval, 17 peaux de guib harnachés, différentes espèces de mammifères africains, 1 peau de singe patas, 3 peaux de chacal à flanc rayés et 2 cornes de guib», informe un communiqué du projet Eagle-Sénégal.

Sur le principal mis en cause, «25 peaux au total ont été saisies», de même que «32 morceaux de viande de brousse braconnés de guib torréfié, destiné à la consommation humaine et 1 manche d'un fusil de chasse». D'après les enquêtes menées, souligne le communiqué, «toutes les peaux pourraient provenir du parc national du Niokola-Koba dans lequel un des présumés trafiquants exercerait illégalement la chasse depuis plus de 30 ans».

Les trois trafiquants présumés sont entre les mains des agents de la Brigade territoriale de gendarmerie de Diaobé. Entendues par les limiers sur «les faits de détention, circulation, commercialisation et acte de chasse illégal (L32-L27)», ces personnes suspectes pourraient être placées sous mandat de dépôt et «écoper de peines de prison et d'amendes très sévères» si ces délits sont retenus contre elles par les autorités judiciaires, renseigne le document.

L'opération effectuée à Kolda, qui a subi «une surveillance accrue» du commerce illégal des espèces protégées, intervient après celle de «Tambacounda le mois dernier où 4 peaux de léopard fraîches avaient été saisies». Ces opérations se déroulent dans un contexte de prévalence de la pandémie à coronavirus et où «la lutte contre les transmissions de maladie de l'animal sauvage à l'homme, la chasse aux trafiquants et aux braconniers de peaux ou de viande de brousse d'animaux sauvages s'intensifie au Sénégal».

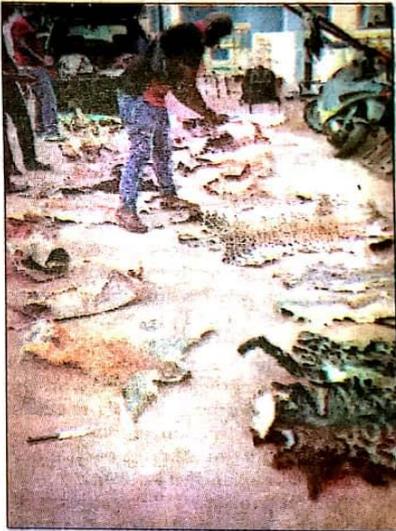
[mdiatta@lequotidien.sn](mailto:mdiatta@lequotidien.sn)



## CRIMINALITÉ FAUNIQUE

### Des trafiquants interpellés à Kolda

Le samedi 18 juillet, trois personnes présumées trafiquants de faune ont été interpellées en possession, circulation et commercialisation d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée et menacée de disparition, une peau de serval, 17 peaux de guibs harnachés, différentes espèces de mammifères africains et deux cornes de guibs. Selon le communiqué, 25 peaux au total ont été saisies sur le principal prévenu ainsi que 32 morceaux de viande de brousse braconnés de guib torréfiés, destinées à la consommation humaine et une manche d'une arme de chasse. Toutes les peaux, d'après les enquêtes menées, pourraient provenir du Parc national du Niokolo Koba dans lequel un des présumés trafiquants exercerait illégalement la chasse depuis plus de 30 ans. Les prévenus sont actuellement entendus à la Brigade territoriale de Gendarmerie de Diaobé.



**Demba DIENG**

*"Le Soleil" du Lundi 20 Juillet 2020*

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>00</b>
Nombre de media en test	<b>00</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>02</b>
Nombre de comptable en test	<b>00</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	<b>00</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>00</b>

- Démarches administratives: En juillet 2020 les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal a déposé la version corrigée de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et continue de suivre le dossier afin d'aboutir à la signature. A la suite de la réunion avec les représentants de la Police sénégalaise, une nouvelle version de l'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale a été renvoyée aux autorités compétentes pour instruction.
- Pour des raisons de sécurité, le Projet a trouvé des locaux dans un autre quartier de Dakar et prépare un déménagement dans ces locaux
- Préparation de l'audit comptable de l'année 2019.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		<b>04</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
<b>00</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	<b>03</b>

En Juillet 2020, **04** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et d'une opération avec :

1. Les membres de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Sénégal
2. Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Kolda
3. Monsieur le Commissaire Urbain de Kolda
4. Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Diaobé

## **4 Conclusion**

Le mois de Juillet 2020 a été marqué par la réalisation d'une opération dans la région de Kolda. Sur le plan administratif le suivi des accords de collaboration se poursuit malgré le contexte difficile de la pandémie de COVID 19. Il faut noter aussi la préparation de l'audit comptable de l'année 2019 en regroupant les pièces comptables devant faire l'objet dudit audit. La continuation des activités, l'audit annoncé et le déménagement des locaux sont inscrits en perspectives du mois de juillet.